

Les rues partagées Ici?? Et ailleurs...



Une trousse d'introduction pour tout comprendre

COMITE POPULAIRE



ST•JEAN•BAPTISTE

Présentation

Cette trousse a comme but de rassembler l'information sur les différents projets de rues partagées dans le monde. Elle est d'abord et avant tout un outil visuel visant la promotion des rues partagées. Nous avons tenu à montrer les projets réalisés ailleurs dans le monde : les bons coups, les erreurs à ne pas répéter, les différents modes d'application, etc.

Pour faciliter la consultation, et étant donné qu'une image vaut mille mots, nous avons tenu à vous présenter beaucoup de photos des projets faits aux Pays-Bas, en France, en Grande-Bretagne et en Suisse. Les projets mis de l'avant dans ces pays sont les plus élaborés et ce sont d'eux dont nous nous sommes inspirés pour élaborer notre projet de rue partagée. Pour ceux et celles qui désirent plus d'informations sur les projets de ces pays (woonerfs, Homes Zones et zones 30), nous avons joint une bibliographie commentée à la fin du document. Pour plus d'informations sur le projet de *Rue partagée dans le Faubourg*, concernant la rue Sainte-Claire du quartier Saint-Jean-Baptiste, nous vous invitons à consulter le document d'élaboration du projet, disponible au Comité Populaire.

Une rue partagée, c'est quoi ça?

Le terme le dit, une rue dite *partagée* est une rue où il y a un respect des différents usagers. Les premières expériences de rues partagées ont eu lieu aux Pays-Bas dès les années 70, où on les désigne sous l'appellation de *woonerf* (cour urbaine).

La rue partagée implique que la rue est vue comme un espace public où les piétons et les cyclistes ont autant de droits que les véhicules. C'est-à-dire que la priorité n'est pas accordée à aucun et qu'un respect mutuel doit s'instaurer pour assurer la sécurité de tous. Aussi, la limite de vitesse devrait être abaissée à 15 km/h.

Finalement, une rue partagée implique un aménagement adéquat. Afin de favoriser le ralentissement des véhicules et de rendre la rue plus agréable et sécuritaire pour les piétons, divers aménagements paysagers (enlèvement des trottoirs, éclairage plus bas, plantes et arbres, etc.) sont requis.

Contexte

La ville de Québec, à travers le plan directeur du quartier Saint-Jean-Baptiste¹, a manifesté sa volonté de :

- « Placer le piéton au centre de la réflexion sur la hiérarchie du réseau de circulation »
- « Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation »
- Assurer que la « (...) consolidation de la vie de quartier passe assurément par la reconquête de l'espace public, la mise en valeur du réseau de circulation piétonne ainsi que la multiplication des lieux de rencontre (...) »

Le projet *Rue partagée dans le Faubourg* répondrait aux objectifs du Plan directeur du quartier en redonnant une place privilégiée aux piétons-nes dans le quartier et en permettant une réappropriation de l'espace public par les citoyens-nes. En effet, ce projet se veut rassembleur et a été élaboré à partir d'un processus de démocratie participative auprès des résidents-tes de la rue Sainte-Claire et des membres du Comité Populaire Saint-Jean-Baptiste.

Nous souhaitons faire connaître et découvrir les rues partagées à tous les résidents-tes du Québec. Par ce projet, nous souhaitons prouver que la rue a d'autres fonction que celle de permettre les déplacements automobiles.

But et objectifs du projet

Le but de la rue partagée dans le Faubourg est d'offrir un espace public de qualité aux résidents-tes, d'offrir une voie sécuritaire et conviviale aux piétons-nes et de civiliser les conducteurs automobiles en leur rappelant qu'ils se trouvent dans un quartier résidentiel.

Ce projet-pilote veut aussi inciter les urbanistes et les autorités municipales à une nouvelle manière de faire en aménagement urbain. Nous aimerions voir le projet se réaliser dans un avenir rapproché, et assister à la création de d'autres projets semblables dans la Ville de Québec et ailleurs.

¹ Plan directeur du quartier Saint-Jean-Baptiste, *Plan d'action*, centre de développement économique et urbain, Division de l'aménagement urbain, Ville de Québec. Avril 19998.